



Plan d'accessibilité 2023-2028

Table des matières

Message de notre PDG, Bruno Suppa	3
À propos de BDO Canada	4
Coordonnées	4
Processus d'élaboration du plan d'accessibilité	5
Principes de la LCA	6
Domaines prioritaires	6
Engagements	7
Présentation de l'information et mise en œuvre	9
Définitions	10



Message de notre PDG, Bruno Suppa



Chez BDO Canada, nous visons à offrir un monde de possibilités à notre personnel, à nos clients et à notre cabinet. Nous nous efforçons de mettre en place un milieu inclusif et accueillant pour toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités.

Favoriser un environnement inclusif et garantir l'égalité d'accès pour tous est au cœur de nos valeurs. En prônant l'accessibilité, nous sommes en mesure d'accomplir des progrès remarquables dans notre mission de créer un lieu de travail où la diversité est à l'honneur et où nos employés et nos clients jouissent d'un soutien indéfectible.

Nous avons harmonisé notre plan d'accessibilité avec la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (L.C. 2019) afin de nous assurer de respecter les normes les plus élevées en la matière.

Notre plan d'accessibilité est un guide qui oriente nos actions et nous pousse à atteindre notre objectif de devenir un cabinet inclusif et accessible à tous. Il présente également les mesures que nous prendrons pour améliorer nos

interactions avec nos gens et avec les entreprises qui emploient des personnes handicapées.

Le plan d'accessibilité marque un jalon important pour notre cabinet. En travaillant ensemble et en favorisant l'accessibilité, nous renforcerons notre organisation et son influence, tout en devenant un cabinet plus équitable.

Je suis heureux de constater l'enthousiasme de nos employés, de même que leur volonté de se familiariser avec le plan et de le mettre en œuvre au quotidien. Je suis fier de notre engagement à l'égard de l'accessibilité et j'ai hâte de poursuivre nos efforts.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Suppa'.

Le PDG de BDO Canada,
Bruno Suppa

À propos de BDO Canada

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« BDO Canada ») est un cabinet membre de BDO International Limited, un réseau international de cabinets membres indépendants. BDO Canada est une société à responsabilité limitée constituée au Canada, tandis que BDO International Limited est une société à responsabilité limitée par garantie du Royaume-Uni. BDO Canada offre des services en comptabilité et en fiscalité et des services-conseils en gestion des affaires partout au Canada. Le cabinet compte 484 associés et 4 882 membres du personnel.

Accessibilité chez BDO Canada

BDO Canada cherche à devenir entièrement accessible d'ici 2040. Bien que le cabinet ait adopté plusieurs pratiques prometteuses, nous sommes conscients que la mise en place d'un lieu de travail inclusif et accessible est une démarche continue. Nous nous efforçons de toujours maintenir des pratiques exemplaires et de nous conformer à la législation pertinente, comme la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées* de l'Ontario.

La stratégie de BDO Canada consiste à démontrer notre engagement envers la diversité, y compris au sein de la direction. De plus, notre engagement à l'égard de l'accessibilité s'harmonise à nos cadres en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. En prônant l'accessibilité et l'inclusivité, nous créons un environnement favorisant l'innovation et la collaboration qui répond mieux aux besoins de nos employés, de nos clients et des communautés que nous servons.

Le travail accompli par notre équipe hautement qualifiée des Services-conseils en matière d'accessibilité témoigne également de notre engagement à l'égard de l'accessibilité. Chef de file dans le domaine des Services-conseils en matière d'accessibilité, elle est devenue un partenaire de confiance et l'alliée d'organisations à l'échelle du pays. En 2022 et 2023, elle a effectué, auprès de plus de quarante organisations canadiennes, des évaluations de l'accessibilité dans le cadre desquelles elle a consulté plus de mille personnes différentes à l'échelle du pays, dont plusieurs qui ont un handicap.

Coordonnées

Chez BDO Canada, nous accordons une grande importance à la rétroaction concernant notre plan d'accessibilité. Si vous avez besoin de ce document dans un format accessible ou si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires, veuillez communiquer avec nous de l'une des façons suivantes :

Adresse électronique : accessible@bdo.ca

Téléphone : 416 865-0111 (siège social national)

Envoi postal :

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Services-conseils en matière d'accessibilité
180, rue Kent, bureau 1700
Ottawa (Ontario)
K1P 0B6

C'est avec plaisir que nous vous fournirons, sur demande, de la documentation dans divers formats accessibles, dont les suivants :

- Impression papier
- Impression papier en gros caractères
- Braille
- Autres formats électroniques compatibles avec les technologies adaptatives

Processus d'élaboration du plan d'accessibilité

L'équipe des Services-conseils en matière d'accessibilité de BDO Canada a été engagée par le cabinet pour réaliser une évaluation complète de son accessibilité. Dans le cadre de cette évaluation, la plus importante en matière d'accessibilité de l'histoire du cabinet, l'équipe a procédé à l'analyse approfondie des mesures d'accessibilité existantes.

Elle a d'abord réalisé un examen minutieux des procédures et des politiques documentées. Elle s'est attardée à l'accessibilité à l'égard des sept domaines prioritaires ciblés par la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (« LCA »).

Types de documents et de données examinés

Les types de documents et de renseignements suivants ont été examinés à l'étape de l'examen de la documentation :

- Politiques, procédures et directives en RH;
- Politique en matière d'accessibilité et politique relative aux accommodements du cabinet actuellement en vigueur;
- Initiatives stratégiques récentes du cabinet;
- Documents relatifs aux domaines prioritaires ciblés par la LCA;
- Annonces relatives à des événements et à des réunions;
- Documents de recrutement;
- Politique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion;
- Plan d'action du pilier Personnes handicapées;
- Organigrammes.

Consultations

Des personnes handicapées doivent être consultées, incluses et informées lors de la création d'un plan d'accessibilité. Leur expérience et leur point de vue sont essentiels à la mise au point d'un plan qui apporte des changements véritables.

L'équipe des Services-conseils en matière d'accessibilité a mené des consultations auprès d'employés handicapés, d'alliés, de directeurs, de dirigeants et d'autres personnes qui contribuent à l'accessibilité chez BDO Canada et a réalisé des entrevues avec eux. Un sondage sur l'accessibilité a été créé pour donner l'occasion à tous les associés et membres du personnel du cabinet de formuler des commentaires. Ceux-ci ont aussi eu la chance de communiquer avec l'équipe des Services-conseils en matière d'accessibilité afin d'organiser des entrevues individuelles confidentielles.

L'évaluation de l'accessibilité a donné lieu aux activités suivantes, auxquelles ont collaboré des parties prenantes :

- cent quarante-neuf sondages remplis (51 associés et employés qui s'identifient comme des personnes handicapées);
- dix-huit entrevues avec des parties prenantes;
- Huit entrevues individuelles avec des associés et des membres du personnel.

Plus de deux cent cinquante heures ont été consacrées à l'évaluation de l'accessibilité et à l'élaboration du Plan d'accessibilité de BDO Canada. En nous fondant sur les commentaires précieux de nos employés, nous avons cerné les obstacles précis et établi les mesures à prendre décrites dans notre plan.

Principes de la LCA

Les principes sur lesquels repose la LCA sont énoncés à l'[article 6](#). Ceux-ci sont les suivants :

1. Le droit de toute personne à être traitée avec dignité, quels que soient ses handicaps;
2. Le droit de toute personne à l'égalité des chances d'épanouissement, quels que soient ses handicaps;
3. Le droit de toute personne à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société, quels que soient ses handicaps;
4. Le droit de toute personne d'avoir concrètement la possibilité de prendre des décisions pour elle-même, avec ou sans aide, quels que soient ses handicaps;
5. Le fait que les lois, politiques, programmes, services et structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont elles interagissent au sein de leurs environnements ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celles-ci;
6. Le fait que les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;
7. L'élaboration et la révision de normes d'accessibilité et la prise de règlements doivent être faites dans l'objectif d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit pour les personnes handicapées.

Les principes de la LCA sont intégrés à notre plan d'accessibilité. Ils se reflètent également dans notre cadre stratégique, qui définit notre vision quant à la progression du cabinet et met en valeur la ressource la plus importante de BDO Canada, nos gens. Nous cherchons à instaurer une culture où chacun est traité avec dignité et respect et nous voulons que tous bénéficient des mêmes possibilités et se sentent accueillis et acceptés. Notre objectif est d'établir une culture d'entreprise dans laquelle nos employés peuvent offrir le meilleur d'eux-mêmes au travail.

BDO Canada s'engage à favoriser l'amélioration continue. Notre plan d'accessibilité illustre la manière dont nous entendons atteindre le plus haut niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées. Nous visons à éliminer les obstacles au sein de notre cabinet d'ici 2040.

Domaines prioritaires

L'[article 5](#) de la LCA énonce sept domaines prioritaires, énumérés ci-dessous :

- Emploi
- Environnement bâti
- Technologies de l'information et des communications
- Communications autres que les technologies de l'information
- Acquisition de biens, de services et d'installations
- Conception de programmes et prestation de services
- Transport

Puisque les travaux effectués chez BDO Canada ne sont actuellement pas liés au transport, ce domaine a été exclu de notre plan. La culture est cependant un obstacle supplémentaire qui a été ajouté dans le but de souligner l'importance de ce facteur dans la réussite de la démarche du cabinet en matière d'accessibilité.



Engagements



Culture

- Nous continuerons d'intégrer l'accessibilité à nos positions, à nos structures et à nos mesures.
- Nous offrirons davantage d'occasions d'occasions aux associés et aux membres du personnel handicapés de nous faire part de leur point de vue et de leurs commentaires.
- Nous ferons mieux connaître les enjeux liés à l'accessibilité et développerons une expertise à cet égard au sein du cabinet.
- Nous nous efforcerons de rendre les politiques du cabinet plus accessibles.



Emploi

- Nous améliorerons nos processus de collecte de données, nos mesures et nos indicateurs clés de performance liés au handicap.
- Nous continuerons d'accroître l'efficacité de nos processus relatifs aux mesures d'adaptation.
- Nous continuerons de rendre nos processus d'embauche, de recrutement et d'intégration plus inclusifs pour les personnes handicapées.
- Nous veillerons à ce que toutes les formations internes soient accessibles.



Environnement bâti

- Nous mettrons à jour et actualiserons les renseignements et les procédures en matière d'interventions d'urgence pour nos employés handicapés.
- Nous élaborerons un plan visant l'évaluation régulière de l'accessibilité à nos bureaux.
- Nous mettrons au point des mécanismes permettant la communication d'informations sur l'accessibilité de nos locaux à notre personnel et à nos clients.



Technologies de l'information et des communications

- Nous chercherons des moyens de tenir compte des commentaires de nos employés et de nos clients handicapés dans le processus en matière d'accessibilité du contenu Web.
- Nous améliorerons les communications concernant les outils liés à l'accessibilité mis à la disposition de nos employés.
- Nous intégrerons davantage l'accessibilité dans nos stratégies et nos processus informatiques.



Communications autres que les technologies de l'information

- Nous donnerons une importance accrue à l'accessibilité dans nos lignes directrices en matière de communications.
- Nous continuerons d'accroître l'accessibilité de nos modèles.
- Nous améliorerons nos processus visant à rendre nos documents, nos événements et nos publications dans les médias sociaux accessibles à tous.



Conception de programmes et prestation de services

- Nous solliciterons les commentaires de nos clients concernant l'accessibilité de nos programmes et de nos services.
- Nous veillerons à ce que nos clients handicapés soient informés des mesures d'adaptation qui leur sont offertes.



Acquisition de biens, de services et d'installations

- Nous continuerons d'améliorer nos connaissances et notre expertise dans les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement accessible.
- Nous envisagerons des manières de mieux intégrer la diversité des fournisseurs dans notre processus de sélection.

Présentation de l'information et mise en œuvre

BDO Canada s'engage à prendre des mesures relatives à son plan d'accessibilité et à publier des rapports d'avancement régulièrement. Ces rapports présenteront les gestes que nous aurons posés afin de mettre en œuvre les actions énoncées dans le plan. Nous veillerons à ce que les personnes handicapées participent à l'élaboration des rapports d'avancement et des nouveaux plans d'accessibilité, et continuerons de cerner les obstacles à l'accessibilité au sein du cabinet et de prendre des mesures pour les éliminer complètement d'ici 2040.



Définitions

Accessibilité

Selon le [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion](#) du gouvernement du Canada, l'accessibilité est la qualité d'un environnement qui permet à une personne d'y accéder avec facilité.

Elle fait référence à la façon dont les services, les technologies, les lieux, les dispositifs, les environnements et les produits sont conçus en tenant compte des personnes handicapées. L'accessibilité signifie donner aux personnes de toutes capacités l'égalité des chances pour la participation aux activités courantes de la vie. Le terme implique une planification consciente et des efforts pour s'assurer que rien ne fait obstacle aux personnes handicapées. L'accessibilité profite à tous.

Obstacle

Selon la LCA, un obstacle est « [t]out élément — notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique — qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles ».

Mesures d'adaptation

Selon le [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion](#) du gouvernement du Canada, dans le contexte du travail, une mesure d'adaptation est une mesure prise par la direction en fonction des circonstances personnelles d'un membre du personnel qui vise à lui permettre de s'acquitter de ses tâches et de participer pleinement aux activités liées au travail. L'acquisition ou la modification d'équipement, de logiciels ou d'appareils, la modification de l'horaire de travail et la prestation de services de soutien sont des exemples de mesures d'adaptation.

Handicap

Selon la LCA, un handicap est une « [d]éficiência notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société ».



Chef de file des services professionnels, BDO offre une vaste gamme de services en certification, en comptabilité, en fiscalité ainsi qu'en services-conseils. Forts de notre expertise en technologies de pointe et de l'accent que nous mettons sur les facteurs ESG, nous sommes fiers d'entretenir des relations à long terme avec nos clients au sein de nos collectivités à l'échelle du Canada et ailleurs depuis les 100 dernières années dans pratiquement tous les secteurs d'activité.

Notre approche de l'expérience talent qui met les gens à l'avant-plan nous a fait gagner plusieurs prix, dont une place parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour l'année 2024.

www.bdo.ca

© BDO

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., une société à responsabilité limitée constituée au Canada, est un cabinet membre de BDO International Limited, une société à responsabilité limitée par garantie du Royaume-Uni, et fait partie du réseau international de cabinets membres indépendants de BDO.

